Le Bannier de la Butte d'Armont*

Le mot du Maire

Chers Saint-Cyriennes et Saint-Cyriens,

Nous sommes nombreux à scruter jour après jour l'évolution du virus et de la vaccination tant attendue, seule issue pour endiguer le virus. L'espoir d'en finir est à notre portée, mais trop lente ! Courage, il faut tenir encore un peu, et nous reprendrons nos anciennes habitudes.

En ce début d'année, nous avons continué les travaux importants engagés. Charpente et couverture de l'aile Est de la Ferme des Tourelles sont achevées. Le résultat donne entière satisfaction. La toiture de l'aile Nord est dans un état satisfaisant, nous procéderons à un démoussage du toit et à la réfection de la cour de la Ferme. Les travaux des écoles sont détaillés dans les pages suivantes.

Nous négocions avec les services du Département de l'Essonne afin d'obtenir des autorisations pour des aménagements de sécurité sur les deux Routes Départementales qui traversent notre commune. La négociation s'avère plus ardue que prévu.

Avec mes adjoints, nous avons rencontré le Maire de Roinville-sous-Dourdan afin d'étudier ensemble, techniquement et financièrement, la réfection de la Route de Beauvais qui concerne nos deux communes. Cette route de campagne très étroite, autrefois fréquentée par des tracteurs et des vélos, supporte aujourd'hui un trafic digne d'une route départementale depuis l'implantation de deux supermarchés à Roinville. Cette voie est très dégradée, le croisement des véhicules est dangereux. Les travaux seront lourds ; avant de prendre une décision, nous attendons un chiffrage qui va très fortement impacter notre budget.

Le secteur de la Bûche (rue de Levimpont) qui est très agréable, est de plus en plus fréquenté par des promeneurs, des parents, des grands-parents et des enfants. Les véhicules qui empruntent cette rue, limitée à 30km/h, circulent trop vite, générant beaucoup d'insécurité. À la demande de piétons utilisant régulièrement ce tronçon pour se promener, nous allons sur une période d'essai, prioriser le tronçon en bordure de la Rémarde aux piétons et cyclistes. Une signalisation adaptée sera créée. En fonction du résultat obtenu et des retours des usagers, ce dispositif pourrait être maintenu. Dans un second temps, nous réhabiliterons le lavoir et ses abords avec la mise en place de bancs.

Enfin, le printemps a pointé le bout de son nez, des signes l'annoncent… le piallement des oiseaux à l'aube du jour, le chant du coq si cher à nos campagnes, le doux ronronnement des tondeuses à gazon (sauf le dimanche svp), la taille des haies (2 mètres max.) etc. Le coucou s'est remis à chanter ; si vous l'avez entendu, j'espère que vous aviez une pièce de monnaie dans votre poche, cela porte bonheur pour le restant de l'année, c'est du moins ce que disait ma grand-mère...

Portez-vous bien et prenez soin de vous et des vôtres.

Jean-Pierre Moulin

Élections régionales et départementales

Les prochaines élections régionales et départementales auront lieu les dimanches **20** et **27 juin 2021**.

LE CONSEIL RÉGIONAL. À l'issue des élections régionales, les conseillers régionaux élisent un président ou une présidente du Conseil régional pour une mandature de 6 ans et une commission permanente.

La région dispose d'une compétence exclusive en matière économique, elle élabore un schéma régional de développement et d'innovation :

- Sports. Soutien des clubs et associations et entretien ou construction des équipements sportifs.
- Transports collectifs routiers y compris scolaires, ferroviaires en dehors des agglomérations.
- Enseignement. Construction, entretien et fonctionnement des lycées publics et recrutement et rémunération du personnel non enseignant.
- Culture. Organisation et financement des musées régionaux et départementaux.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE compte 42 conseillers départementaux représentés par un binôme composé d'un homme et d'une femme pour chaque canton élus pour 6 ans. Les compétences du Département sont exercées dans les domaines des :

- Solidarités à l'Enfance, personnes handicapées, RSA, etc.
- Education (collèges)
- Aménagement et transport
- Actions culturelles et sportives

*Un bannier est un crieur public. La Butte d'Armont culmine près de la pyramide de Saint-Cyr.

Lotissement

Pour l'opération de lotissement, le couperet est tombé. La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a rendu son verdict. Près de la moitié de l'emprise du lotissement est sanctuarisée.

Cela veut dire que rien ne pourra se faire sans effectuer les fouilles prescrites. Ces fouilles ont été chiffrées à environ 1 million d'euros. Compte-tenu du prix du foncier dans notre secteur, cela rend l'opération irréalisable économiquement. Cependant, la DRAC pourrait autoriser l'urbanisation sur une superficie de 1.5ha même si des vestiges impactent aussi cette zone mais dans une moindre mesure.

Nous étudions la faisabilité de quelques parcelles sur cette zone. Les propriétaires et l'aménageur sont en discussion pour voir s'ils sont en capacité de maintenir un aménagement sur cette surface réduite. Dans le cas contraire, nous étudierons un autre site. Nous vous tiendrons informés.

Places de parking handicapés

La commune va redéfinir des places de stationnement qui seront réservées pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), en fonction de la réglementation en vigueur. En effet, l'aménagement est soumis à des exigences réglementaires, puisque 2 % de l'ensemble des emplacements de chaque zone de stationnement doivent être adaptés aux PMR. Les emplacements seront situés :

- devant l'église (1)
- Mairie (1)
- Rue de Bandeville (2, est et ouest)
- Cimetière (1)
- Salle « la Rémarde » (1)

La fibre optique

Le syndicat Essonne Numérique, auquel adhère la CCDH, est en charge d'organiser le déploiement de la fibre optique sur notre territoire. Ce déploiement, planifié entre 2019 et 2021 à l'échelle du département, est maintenant effectif pour l'ensemble de notre commune.

Dans un premier temps, seul le fournisseur d'accès Orange pourra vous proposer une offre Fibre Optique, et ce, pour 2 à 3 mois. Passé ce délai d'exclusivité, il vous sera possible de souscrire une offre avec le fournisseur de votre choix.

Notre commune

Écoles : services périscolaires

Le service d'accueil périscolaire est responsable de l'animation des enfants et les prend en charge sur l'ensemble du temps en dehors des horaires de l'Éducation Nationale : à savoir avant le début des cours, sur le temps de midi et à la fin des cours.

Afin de garantir la sécurité nécessaire et respecter les règles imposées par la gestion d'enfants (1 adulte pour un nombre dédié d'enfants par niveau) les inscriptions anticipées sont primordiales.

Garderie

L'accueil du matin (7h30-8h30) est individuel : ouverture de la porte à chaque enfant, accueil et validation de l'inscription. Une séparation mobile permet de sectoriser les enfants de l'élémentaire et de la maternelle.

Le soir (16h30-18h30) les animateurs regroupent les enfants de maternelle dans chaque classe et les accompagnent jusqu'à la garderie où ils vont pouvoir prendre leur « quatre-heures ». Le temps du goûter est de 16h30 -16h40 jusqu'à 17h. Les classes de CE1/2 et CM1/2 rejoignent également la garderie.

Temps de restauration de midi (11h30-13h30)

Le midi, à l'heure des repas les enfants sont sous la responsabilité des animateurs. En fonction des plannings, les animateurs font l'appel pour chaque classe et accompagnent les élèves à la salle de restauration. Les enfants sont répartis en deux services en alternance avec un temps de jeu. Pour la maternelle, les animateurs sont accompagnés par l'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles).

Au-delà de la problématique de gestion (commande) des repas qui sont prévus à l'avance et ne peuvent être annulés que sur justificatifs sous un délai de 48h minimum ; le nombre d'agents nécessaires à chaque activité est lié au nombre d'enfants présents. C'est pourquoi toute absence d'un enfant doit être signifiée au plus tôt.

Depuis les mesures sanitaires, une séparation mobile a été établie dans la salle pour respecter au maximum les distanciations. La salle disposant de 2 portes, les entrées et sorties des deux groupes s'effectuent par une porte différente. Les repas sont servis à table par le personnel masqué et les tables sont désinfectées après chaque service. L'aération des locaux est également réalisée à plusieurs reprises.

Organisation

L'équipe périscolaire comprend 6 agents qui œuvrent pour assister et sécuriser vos enfants. C'est plus de 600h/mois qui sont dédiées à l'accompagnement de nos élèves (hors personnel administratif et stagiaires ponctuels).

Actuellement l'équipe se compose de Sophie BOUTEYRE, Odile MILLOT, Émilie NOIRFALISE, Carine COITIER, Aurore et Julie BOURDELAS.

Travaux de la garderie

La 1ère phase des travaux comprenait l'isolation (injection de ouate de cellulose au-dessus du plafond), l'installation des caissons de climatisation et des circuits, la pose de structures faux plafond, le remplacement des éclairages et la mise en place de dalles.

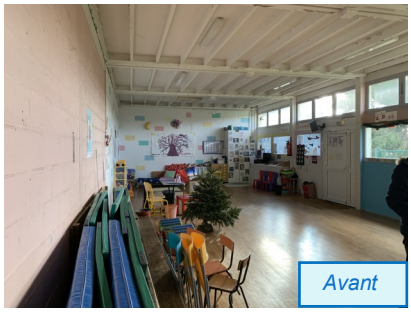
Avant

Après

Finances

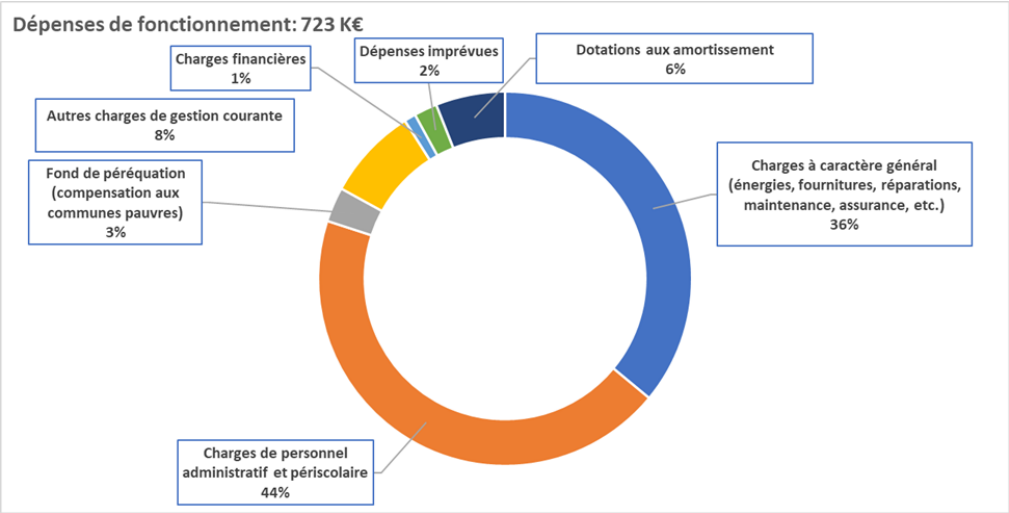

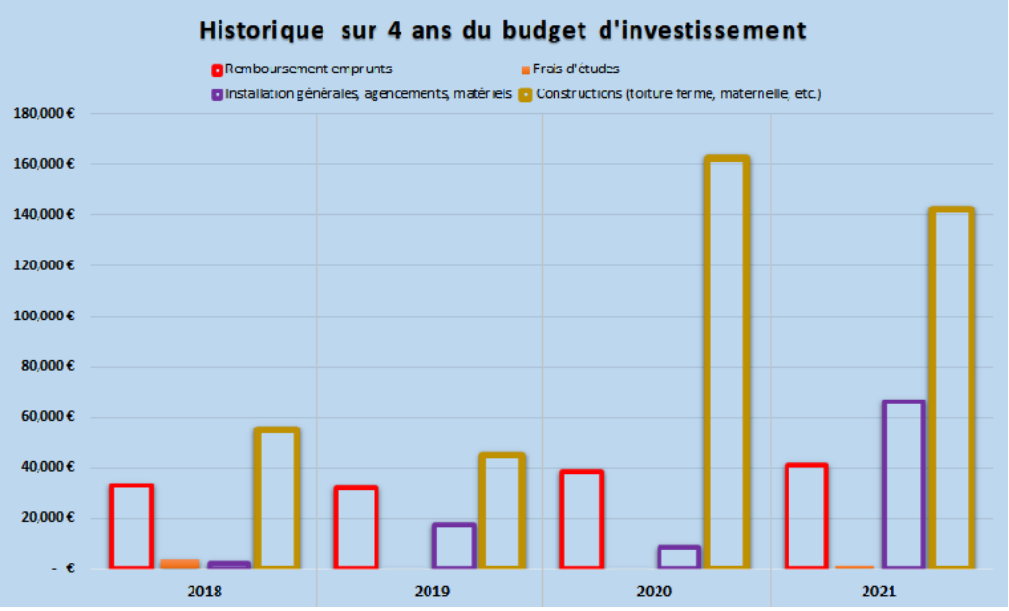

Les immobilisations en cours pèsent encore fortement sur l'année 2021 comme sur l'année 2020. Ces constructions font suite aux travaux initiés depuis 2017 et concernent la réfection du toit et de la charpente de la ferme des Tourelles, des travaux à l'école maternelle et de la garderie.

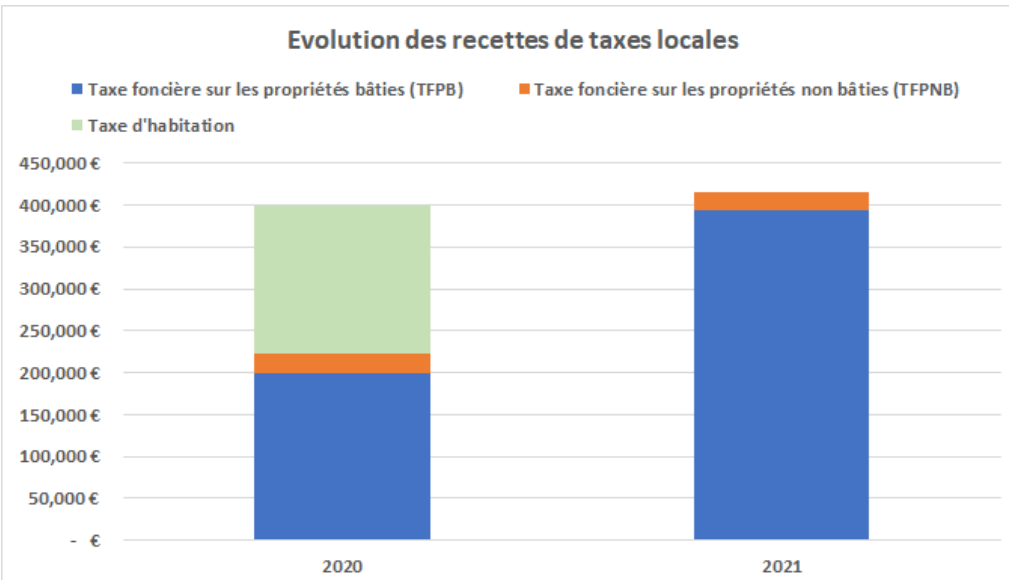

Le budget communal

Le budget primitif 2021 a été voté le 10 avril 2021 par le Conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté de :

- Finaliser les travaux programmés (Isolation de garderie, changement des menuiseries de la maternelle)
- Réparer et entretenir les bâtiments (Ferme des Tourelles)
- Remplacer un équipement technique (tracteur multifonctions âgé de 24 ans)
- Sécuriser les installations et le matériel (alarmes, armoires électriques, etc.)
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en apportant des prestations de qualité

Taxe d'habitation

La loi n°2019-1479 du 28/12/20 a conduit à la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale. Depuis 2018, elle a baissé progressivement pour 80% des ménages qui ne la paient plus. Pour les 20% des foyers restants, l'exonération est de 30% en 2021, de 65% en 2022 et de 100% en 2023. A compter de 2020, la taxe d'habitation encore collectée, est versée directement à l'Etat.

Taxe foncière

La taxe foncière est prélevée par 3 entités : Département, Interco et Commune.

Pour les communes, la compensation de la suppression de la Taxe d'habitation se fait maintenant par transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Outre les dotations pour les investissements, les taxes foncières sont les principales ressources permettant la gestion de la commune.

Actualité SIREDOM

Après un petit problème avec le calendrier du ramassage des déchets verts, la collecte a repris jeudi 18 mars et aura lieu jusqu'en novembre le jeudi après-midi en semaines impaires.

Au sujet du ramassage des ordures ménagères, le SIREDOM a négocié un accord avec notre collecteur SEPUR impliquant l'équipement de huit nouveaux camions de ramassage. Ceux-ci embarqueront une nouvelle technologie permettant la remontée immédiate des problèmes rencontrés lors du service, offrant ainsi une réactivité fortement accrue pour répondre aux usagers.

Navette marché de Dourdan

La navette conduisant les personnes pour se rendre au marché de Dourdan les mercredi et samedi matin, laisse plusieurs places libres.

Aussi, si vous êtes intéressé(e) par ce service, inscrivez-vous en Mairie dès à présent par téléphone au 01 64 59 01 29 ou par écrit à notre adresse *mairie@saint-cyr-sous-dourdan.fr*.

PACS

- Martin GONZALEZ et Yevheniia KOZLOVA le 19 mars 2021

Décès

- Mme HALLIER Marguerite, veuve IZAR le 19 décembre 2020 à Étampes
- M. Jean-Pierre LECLERC le 25 janvier 2021 à Saint-Cyr-sous-Dourdan

Avis décès reçus

- M. Alain GUÉGAN , époux de Mme Christine COLAS le 16 janvier 2021 à Paris 14è
- M. Douglas STUART ALLEN, époux de Mme Élisabeth de la ROCHEFOUCAULD (d. 2017) le 16 janvier 2021 à Corbeil-Essonnes

Développement économique

Comme vous l'avez sans doute remarqué, le garage auto de Saint-Cyr-sous-Dourdan a subi un lifting !

Mme Marion CORBEL et M. Eric CALDEIRA, un couple dynamique, extrêmement sympathique, ont décidé de s'investir pour développer leur entreprise. Ils ont fait l'acquisition du garage « Manu » et rejoint le groupe « 3J » qui est implanté dans 6 agences en région Parisienne et en France.

M. CALDEIRA, mécanicien auto de métier qui a fait son apprentissage chez Manu il y a 20 ans, a décidé de conserver l'ADN de l'entreprise en gardant l'atelier de réparation toutes marques, ainsi que la carosserie et la peinture. Mme CORBEL se charge de la gestion de la société.

Le garage a été entièrement rénové, modernisé, remis aux normes et refait aux couleurs de 3J.

En plus des activités de mécanique, la société effectue des missions de dépannage/remorquage et est agréée

Le saviez-vous ?

Le garage automobile de Saint-Cyr-sous-Dourdan a été construit avant la 2ème guerre mondiale par Monsieur Daniel Naprous et son épouse Hélène.

Ce n'est pas seulement un garage mais un réel témoignage du passé ; Monsieur Naprous, héros de la résistance, était responsable des parachutages d'armes pour ravitailler la résistance, armes qu'il cachait dans la toiture de son garage. Par la suite, il fut arrêté par la Gestapo et interné à la prison de Fresnes. Heureusement, il fut relâché 6 mois après et reprit la résistance à sa libération.

Un grand merci à M. Pascal PELLETIER pour ce beau recueil. Pour voir d'autres photos de l'ancien garage NAPROUS, retrouvez-nous sur le site de la Mairie : ***www.saint-cyr-sous-dourdan.fr/fr/rb/1144574/souvenirs***

Nouvelle fleuriste

Mme Flavie Heinz de "La Bouquetière", installée à Bandeville, vous propose des bouquets de saison pour toutes occasions sur commande. Consultez notre Annuaire des professionnels sur le site internet de la Mairie pour ses coordonnés.

Gardons le contact !

Suivez-nous sur Facebook (www.facebook.com/MairieSaintCyrsousDourdan) et consultez le site internet de la Mairie (saint-cyr-sous-dourdan.fr) pour des actualités concernant notre village.

SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN site officiel

⇒ *Abonnez-vous pour recevoir le bulletin d'informations par email en vous inscrivant ici: mairie@saint-cyr-sous-dourdan.fr et taper ABONNEMENT BULLETIN dans la ligne "Objet".*

Mairie de Saint-Cyr-sous-Dourdan
1 Route de Paris
91410 Saint-Cyr-sous-Dourdan
01 64 59 01 29
Site : www.saint-cyr-sous-dourdan.fr

ISSN 2431-5516 - Éditeur : Mairie de Saint-Cyr-sous-Dourdan - Membre de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix
Imprimeur Serepro Numéric Dourdan
Ne pas jeter sur la voie publique